



CABINET
Service communication

Marseille, mercredi 18 juin 2014

POPULATIONS ROMS A MARSEILLE : L'ÉVACUATION DU SITE DE SAINT JEAN DU DÉSERT

Le préfet des Bouches-du-Rhône tient à rappeler les modalités de suivi des installations illicites de familles roms dans le département et le travail effectué par les services de l'Etat pour accompagner et humaniser l'évacuation de ces sites.

L'opération d'évacuation de Saint Jean du Désert s'est effectuée en application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012, qui prescrit la mise en œuvre d'un travail de diagnostic et d'accompagnement social préparatoire à la mise en œuvre de la décision d'expulsion, ordonnée le 31 mai 2012. Grâce au travail effectué, le propriétaire a pu reprendre possession de son terrain sur lequel ne se trouvaient plus ce matin qu'une vingtaine de personnes.

Dans le temps d'occupation de ce terrain, les actions d'humanisation des conditions de vie ont été coordonnées par la préfecture autour de ses services, des collectivités territoriales, services de l'emploi, Education Nationale, services de santé, CAF et structures associatives. Ainsi, au plan sanitaire plusieurs opérations de nettoyage ont été effectuées en lien avec les associations et la Communauté Urbaine de Marseille. Des cours de français et d'alphabétisation ont été dispensés aux enfants et certains adultes, et l'accès aux droits sociaux ainsi qu'aux services publics de l'emploi a été facilité.

A l'issue des délais accordés pour le travail social, le concours de la force publique a été accordé le 18 juin 2014.

L'ensemble des familles ont fait l'objet d'un diagnostic social. 18 familles engagées dans une démarche d'insertion professionnelle et citoyenne ont intégré un dispositif d'accès au logement pérenne et bénéficieront d'un accompagnement sur le long terme.

9 familles particulièrement vulnérables (malades, enfants en bas âge notamment) font l'objet d'une mise à l'abri temporaire à l'hôtel dans le cadre du dispositif Nuits Plus tandis qu'une famille bénéficie d'un appartement thérapeutique.

Au total, près de 150 personnes ont été relogées.

La Communauté Urbaine de Marseille, propriétaire du terrain, a mis en place un gardiennage privé et un déblaiement du site, qui est destiné à être vendu à un propriétaire privé dans le cadre d'une opération d'aménagement.

COMMUNIQUE DE PRESSE